

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4411**

commune (s) : Lyon

objet : Veille prospective - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4411**

commune (s) :	Lyon
objet :	Veille prospective - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'exécution du précédent marché de veille prospective arrivant à son terme le 12 mai 2013, une procédure d'appel d'offres a été lancée en application des articles 33, 57, 58 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux prestations de veille prospective.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné. Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductible expressément 3 fois une année.

Les lots comporteraient les engagements de commande suivants :

Lot	Libellé du lot	Engagement maximum de commande pour un an		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	prospective pour une ville inclusive	130 000	155 480	520 000	621 920
2	prospective de l'espace publique dans la ville	130 000	155 480	520 000	621 920
3	prospective pour une ville compétitive	130 000	155 480	520 000	621 920
4	prospective pour une ville intelligente	130 000	155 480	520 000	621 920
5	prospective pour une ville en transition	130 000	155 480	520 000	621 920
6	prospective pour une ville éthique	130 000	155 480	520 000	621 920
7	prospective des interactions entre arts, sciences et société	130 000	155 480	520 000	621 920
8	prospective des interactions entre technologie, innovation et développement économique urbain	130 000	155 480	520 000	621 920
9	prospective des interactions entre sphère marchande et sphère non marchande	130 000	155 480	520 000	621 920
11	raisonnement juridique et financier	70 000	83 720	280 000	334 880
12	design prospectif	130 000	155 480	520 000	621 920
13	nourrir et partager la prospective par l'investigation journalistique	90 000	107 640	360 000	430 560
14	vulgarisation des travaux de prospectives	90 000	107 640	360 000	430 560

15	écriture web multimédia, animation web et réseaux sociaux	90 000	107 640	360 000	430 560
16	narration et récit au service de la prospective et de l'action publique	90 000	107 640	360 000	430 560

Conformément aux critères d'attribution prévu au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 juin 2013, a classé premières, pour les lots n° 1 à 9 et 11 à 16, et choisi les offres jugées économiquement les plus avantageuses, les sociétés suivantes :

- lot n° 1 : prospective pour une ville inclusive ; groupement Trajectoires reflexes/Cédric Polère, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 2 : prospective de l'espace publique dans la ville ; groupement Fors recherche sociale/Pop up urbain/synapse productions, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 3 : prospective pour une ville compétitive ; groupement NOVA 7/Quam conseil, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 4 : prospective pour une ville intelligente ; groupement NOVA 7/Near future laboratory/FING, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 5 : prospective pour une ville en transition ; groupement Aurélien Boutaud/CIRRD/Armines/Claire Harpet, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 6 : prospective pour une ville éthique ; groupement FRV 100/Cédric Polère, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 7 : prospective des interactions entre arts, sciences et société ; société FRV 100, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 8 : prospective des interactions entre technologie, innovation et développement économique urbain ; société Quam conseil, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 9 : prospective des interactions entre sphère marchande et sphère non marchande ; société Paradigmes et caetera pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 11 : raisonnement juridique et financier ; Sylvie Demourieux, pour un montant maximum global de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC,

- lot n° 12 : design prospectif ; groupement Brice Dury/Plausible possible/Electic/Charlotte Delomier/Herbert Fanny Adeline, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 13 : nourrir et partager la prospective par l'investigation journalistique ; AJC agence de presse, pour un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC,

- lot n° 14 : vulgarisation des travaux de prospectives ; groupement Magali Vagneur/Cléo Schweyer/Vincent Cabrera/Laurent Cipriani/Stéphanie Pichon, pour un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC,

- lot n° 15 : écriture web multimédia, animation web et réseaux sociaux ; SPINTANK, pour un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC,

- lot n° 16 : narration et récit au service de la prospective et de l'action publique ; groupement Rhône-Alpes portage/Ateliers des giboulées, pour un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés, conclus pour une durée d'un an reconductible trois fois, et tous les actes y afférents avec les entreprises et/ou le groupement d'entreprises suivant(e)s :

- lot n° 1 : prospective pour une ville inclusive ; groupement Trajectoires reflexes/Cédric Polère, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 2 : prospective de l'espace publique dans la ville ; groupement Fors recherche sociale/Pop up urbain/synapse productions, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 3 : prospective pour une ville compétitive ; groupement NOVA 7/Quam conseil, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 4 : prospective pour une ville intelligente ; groupement NOVA 7/Near future laboratory/FING, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 5 : prospective pour une ville en transition ; groupement Aurélien Boutaud/CIRRD/Armines/Claire Harpet, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 6 : prospective pour une ville éthique ; groupement FRV 100/Cédric Polaire, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 7 : prospective des interactions entre arts, sciences et société ; société FRV 100, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 8 : prospective des interactions entre technologie, innovation et développement économique urbain ; société Quam conseil, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 9 : prospective des interactions entre sphère marchande et sphère non marchande ; société Paradigmes et caetera pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 11 : raisonnement juridique et financier ; Sylvie Demourieux, pour un montant maximum global de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC,

- lot n° 12 : design prospectif ; groupement Brice Dury/Plausible possible/Electic/Charlotte Delomier/Herbert Fanny Adeline, pour un montant maximum global de 520 000 € HT, soit 621 920 € TTC,

- lot n° 13 : nourrir et partager la prospective par l'investigation journalistique ; AJC agence de presse, pour un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC,

- lot n° 14 : vulgarisation des travaux de prospectives ; groupement Magali Vagneur/Cléo Schweyer/Vincent Cabrera/Laurent Cipriani/Stéphanie Pichon, pour un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC,

- lot n° 15 : écriture web multimédia, animation web et réseaux sociaux ; SPINTANK, pour un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC,

- lot n° 16 : narration et récit au service de la prospective et de l'action publique ; groupement Rhône-Alpes portage/Ateliers des giboulées, pour un montant maximum global de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017 - centre budgétaire 1200 - compte 0622 800 - fonction 0020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.